



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 29 octobre 2024

### Rémunérer les proches aidant·e·s à la Saint-Glinglin ?

Une [initiative parlementaire](#) déposée il y a plus de dix ans demande la rémunération des proches aidant·e·s pour leur travail accompli. Pourtant, à la veille de la journée nationale des proches aidant·e·s du 30 octobre, aucune mesure concrète nationale en ce sens n'a été mise en place.

Plus de dix ans. Une éternité pour les aidant·e·s qui demandent la possibilité d'être engagé·e·s par leur proche en situation de handicap via la **contribution d'assistance** (CA) de l'AI. Ce qui réglerait la question de leur **rémunération**. Jusqu'à présent, la CA permet aux personnes en situation de handicap d'engager des assistant·e·s pour les soutenir dans leur quotidien. Mais pas des proches issu·e·s de leur **famille en ligne directe** (parents, enfants, grands-parents, partenaires de vie). Cette injustice concerne tout particulièrement les personnes vivant avec une **déficience intellectuelle** : quand ces dernières vivent à domicile, leurs parents assument souvent leur soutien et accompagnement dans les tâches du quotidien. Généralement sans aucune rémunération.

Les tâches accomplies par les proches aidant·e·s sont variées : aide à l'organisation de la vie quotidienne, soins, tenue du ménage ou encore aide à maintenir des contacts sociaux. Et ce travail est difficilement compatible avec **une activité professionnelle**. Nombre de proches aidant·e·s doivent réduire leur taux d'occupation ou arrêter de travailler. Une réalité qui concerne surtout les **femmes**.

#### Pour une vraie solution nationale

Dans de nombreux cantons, les proches aidant·e·s peuvent être engagé·e·s via des organisations d'aide et de soins à domicile. Mais cette possibilité n'est **pas optimale**. Surtout pour les proches s'occupant de personnes vivant avec une déficience intellectuelle : les tâches d'accompagnement à domicile ne font pas partie des prestations dédommagées. Fribourg, pour sa part, est l'un des seuls cantons à avoir franchi le pas en proposant un dédommagement aux proches aidant·e·s.

L'initiative parlementaire déposée par le conseiller national **Christian Lohr** (Le Centre/TG) en 2012 entend proposer une **solution pour les proches de personnes en situation de handicap**. Ces dernier·e·s pourraient ainsi être rémunéré·e·s via la CA. Mais les résultats se font attendre : bien que les commissions compétentes aient décidé d'y donner suite, aucun résultat concret n'a encore vu le jour. Et les proches ont urgemment besoin de soutien.

#### Contact média :

Lise Tran, responsable communication Suisse romande, 079 733 49 71, [ltran@insieme.ch](mailto:ltran@insieme.ch)

**insieme – pour les personnes en situation de handicap mental. Et avec elles.**

**insieme** Suisse s'engage pour les intérêts des personnes avec un handicap mental et ceux de leurs parents. **insieme** s'investit en faveur d'un cadre propice permettant aux personnes en situation de handicap mental de mener une vie autonome en tant que membres à part entière de la société.

**insieme** Suisse fédère près de 50 associations régionales en Suisse alémanique, romande et au Tessin.